



SOCIEDADE DE ADVOGADOS, SP,RL
 ROGÉRIO FERNANDES FERREIRA
 & ASSOCIADOS



Nº35/20

NEWSLETTER

PLAN D'ACTION POUR LE PASSAGE AU
 NUMÉRIQUE 2020 : LA E-RESIDENCY
 ET LES ZONES TECHNOLOGIQUEMENT
 FRANCHES

Ces informations sont destinées à être diffusées à l'ensemble des clients et des collègues et les informations qu'elles contiennent sont fournies sous forme de synthèse générale et abstraite. Elles ne doivent pas être utilisées comme base pour prendre des décisions et il convient de demander un avis juridique professionnel pour des cas spécifiques. Le contenu de cette information ne peut être reproduit, en tout ou en partie, sans le consentement exprès de l'auteur. Si vous souhaitez obtenir de plus amples informations sur ce sujet, veuillez contacter contact@rfflawyers.com.

*

Ces informations sont envoyées conformément aux articles 22 et 23 du décret-loi n° 17/2004, du 7 janvier, relatif aux courriers électroniques non sollicités. Si vous souhaitez être retiré de notre liste de diffusion et éviter des communications similaires à l'avenir, veuillez envoyer un courriel avec la mention "Remove" à l'adresse newsletter@rffadvogados.com.

Band 1 Tax "Cabinet d'avocats portugais" / Band 1 Tax "RFF Leading Individual" et mis en évidence dans le "Hall of Fame", 2013, 2014, 2015, 2016, 2017, 2018, 2019
 Chambers & Partners - Band 1 Tax "RFF Ranked Lawyer", 2013, 2014, 2015, 2016, 2017, 2018, 2019 et Band 1 "Private Wealth Law" - HW "RFF Ranked Lawyer", 2018
 International Tax Review - "Best European Newcomer" (shortlisted) 2013 / "Tax Controversy Leaders", 2014, 2015, 2016, 2017, 2018, 2019 / "Indirect Tax Leaders", 2015, 2016, 2017, 2018, 2019 / "Women in Tax Leaders Guide", 2015, 2016, 2017, 2018, 2019 / "Meilleur nouveau venu européen", 2016 / "Cabinet fiscal de l'année", "Différends fiscaux européens de l'année" et "Cabinet européen de l'année en matière de fiscalité indirecte", (liste restreinte) 2017
 Best Lawyers - "RFF Tax Lawyer of the Year", 2014 / "Recommended Lawyers", 2015, 2016, 2017, 2018
 Who's Who Legal - "RFF Corporate Tax Adviser of the Year", 2013, 2015, 2016 / "RFF Corporate Tax Controversy Thought Leader", 2017 "Corporate Tax : Conseil et controverse", 2017, 2018, 2019
 Legal Week - RFF a été le seul Portugais dans le classement "250 Private Client Global Elite Lawyers" 2018
 STEP Private Clients Awards - RFF "Avocat de l'année 2019" (liste restreinte)
 Correspondant fiscal de l'IBFD Angola, Mozambique



www.rfflawyers.com
 Praça Marquês de Pombal, 16 – 5th (Reception)/6th
 1250-163 Lisboa • Portugal
 T: +351 215 915 220 • F: +351 215 915 244
contact@rfflawyers.com



INTRODUCTION

Au cours des dernières années, le Portugal a élaboré plusieurs plans de modernisation et de numérisation de l'économie à l'aide de la technologie. On peut citer comme exemple la création du "Visas Tech", la création du statut de résident non habituel visant à attirer les cadres d'entreprises, à savoir les entreprises du secteur technologique, scientifique et de I&D.

En accord avec les politiques d'investissement définies pour l'Union européenne durant la période 2021-2027, à savoir avec les axes d'innovation, de numérisation, de transformation économique et de soutien aux petites et moyennes entreprises, le gouvernement a approuvé la résolution du Conseil des ministres n° 30/2020, qui approuve le Plan d'action pour la transition numérique ("PATD"), et la résolution a été publiée au Diário da República le 21 avril 2020.

Selon les termes de la résolution, le PATD détermine *"les responsabilités et les compétences des différents acteurs, permettant la programmation des actions à mettre en œuvre dans la législation actuelle, étant un instrument non seulement d'orientation et de*

soutien dans la définition et la mise en œuvre des initiatives qui favorisent la transition numérique du pays, mais entend également être déjà un instrument permettant la réalisation de certaines initiatives (...)".

LE PLAN D'ACTION POUR LE PASSAGE AU NUMÉRIQUE

Le PATD définit 3 piliers d'action centraux :

- Renforcement des capacités et inclusion numérique des personnes ;
- Transformation numérique du tissu économique ;
- Numérisation de l'État.

Chaque pilier est ensuite subdivisé en sous-piliers qui concrétisent ou mieux dissuadent - minimisent les domaines d'action spécifiques à exécuter.

Le PATD approuve déjà le lancement d'un ensemble de 12 mesures à mettre en œuvre ou à présenter au cours de l'année 2020 :

- Programme de numérisation pour les écoles ;
- Programme de formation numérique intensive et spécialisée

- pour 3 000 professionnels - UpSkill ;
- Programme d'inclusion numérique pour 1 million d'adultes ;
- Tarif social pour l'accès aux services Internet ;
- Programme de e-Residency ;
- Promotion des zones franches technologiques par la création de régimes réglementaires spéciaux ;
- Programme de formation numérique pour les PME de l'intérieur +CO3SO Digital ;
- Pôles d'innovation numérique pour l'entreprenariat ;
- Numérisation des 25 services publics les plus utilisés par les citoyens et les entreprises ;
- Augmentation de l'offre et de la traduction de services numériques d'intérêt pour l'internationalisation du ePortugal ;
- Stratégie de cloud computing pour l'administration publique ;
- Simplification de l'embauche de services de technologies de l'information et de la communication par l'administration publique.

En raison de l'importance qu'ils auront pour les entreprises et les investisseurs, nous analyserons dans cette Newsletter le Programme de e-Residency et la Promotion des Zones Franches Technologiques ("ZLT").

PROGRAMME E-RESIDENCY

Le programme e-Residency, - au niveau international, avec pour origine l'Estonie et, au niveau national, avec des antécédents dans le programme Portugal Simplex 2019 - est un programme qui permettra l'accès en ligne aux services publics portugais par les nationaux et les étrangers, résidents ou non-résidents.

Le programme revêt une importance particulière dans le panorama commercial et (par conséquent) économique portugais, car, grâce à lui, un plus grand nombre d'entrepreneurs - y compris les "nomades numériques", les indépendants, les start-ups et les entrepreneurs numériques - pourront établir leur activité économique au Portugal, en créant les entreprises respectives et en remplissant toutes les obligations administratives liées à leur activité par le biais de plateformes en ligne.

Pour obtenir le statut au regard du programme de résidence électronique, il

suffira de réunir les documents nécessaires, de soumettre la demande aux autorités compétentes, qui l'examineront et, si la demande est acceptée, le demandeur recevra un kit de résidence électronique comprenant une carte d'identification, un lecteur de cette carte et des mots de passe.

Le gouvernement portugais prévoit de lancer le programme e-Residency à l'échelle mondiale lors du Web Summit 2020, qui se tiendra du 2 au 5 novembre de cette année.

ZONES FRANCHES TECHNOLOGIQUES (ZLT)

Les zones franches technologiques (ZLTs) seront des lieux géographiques qui, afin de développer et d'expérimenter de nouvelles technologies, seront soumises à des régimes réglementaires spécifiques adaptés à ces nouvelles réalités.

Les ZLTs ont fait l'objet d'une réglementation spécifique, qui jette les bases de leurs principes généraux, et cela a été approuvé par la résolution du Conseil des ministres n° 29/2020 du 21 avril. Les ZLTs permettront l'élaboration d'un cadre législatif qui encourage et facilite la relance des activités de recherche, de démonstration et d'essai,

dans un environnement réel, de technologies, produits, services, processus et modèles innovants, au Portugal. Ils favoriseront et attireront des activités privées, commerciales et de recherche et développement (I&D), ainsi que l'accélération des processus de développement et d'essai, et attireront de nouveaux projets innovants, à savoir des projets utilisant la technologie des chaînes de production.

Les ZLTs seront coordonnées par la Structure de Missão Portugal Digital, un organisme dont la création a été approuvée par la résolution du Conseil des ministres n° 31/2020 du 21 avril et qui sera responsable de la mise en œuvre du PATD.

Ainsi, les zones franches sont des zones où, grâce à une discipline juridique plus adaptée, il sera possible d'aller vers la consolidation et l'expérimentation non seulement de nouvelles technologies, mais aussi de technologies qui existent déjà dans le monde entier et qui devraient conquérir une part prépondérante de l'activité économique du futur. Nous parlons, à titre d'exemple, des crypto-monnaies et des technologies 5G.

CONCLUSION

Ces initiatives, combinées au régime fiscal applicable, par exemple, à l'activité d'achat et de vente de cryptomonnaie (et que nous avons remarqué dans notre Newsletter que vous pouvez consulter ici), peuvent faire du Portugal le premier pays à réglementer ce type d'activité dans un environnement favorable aux investisseurs, qui ne leur impose pas trop de barrières réglementaires. Il faudra maintenant attendre les développements ultérieurs et la mise en œuvre de ces mesures.

Lisbonne, le 18 mai 2020

Rogério M. Fernandes Ferreira
Tomás Calejo Abecasis
Ana Rita Calmeiro
Sérgio Ferreira Carmo
Frederico Ferreira da Silva